

Journal officiel

de l'Union européenne

C 273

48^e annéeÉdition
de langue française

Communications et informations

4 novembre 2005

<u>Numéro d'information</u>	Sommaire	Page
	I <i>Communications</i>	
	Commission	
2005/C 273/01	Taux de change de l'euro	1
2005/C 273/02	Taux de change de l'euro	2
2005/C 273/03	Taux de change de l'euro	3
2005/C 273/04	Taux de change de l'euro	4
2005/C 273/05	Notification préalable d'une opération de concentration (Affaire COMP/M.3973 — CMA CGM/Delmas) ⁽¹⁾	5
2005/C 273/06	Publication des décisions des États membres de délivrer ou de retirer les licences d'exploitation, conformément à l'article 13, paragraphe 4, du règlement (CEE) n° 2407/92 du Conseil concernant les licences des transporteurs aériens ⁽¹⁾	6
2005/C 273/07	Publication des décisions des États membres de délivrer ou de retirer les licences d'exploitation, conformément à l'article 13, paragraphe 4, du règlement (CEE) n° 2407/92 du Conseil concernant les licences des transporteurs aériens ⁽¹⁾	7
2005/C 273/08	Publication des décisions des États membres de délivrer ou de retirer les licences d'exploitation, conformément à l'article 13, paragraphe 4, du règlement (CEE) n° 2407/92 du Conseil concernant les licences des transporteurs aériens ⁽¹⁾	8
2005/C 273/09	Publication des décisions des États membres de délivrer ou de retirer les licences d'exploitation, conformément à l'article 13, paragraphe 4, du règlement (CEE) n° 2407/92 du Conseil concernant les licences des transporteurs aériens ⁽¹⁾	9
2005/C 273/10	Non-opposition à une concentration notifiée (Affaire COMP/M.3984 — Bain Fund Group/FCI) ⁽¹⁾	10

FR

I

(Communications)

COMMISSION

Taux de change de l'euro ⁽¹⁾

3 novembre 2005

(2005/C 273/01)

1 euro =

Monnaie	Taux de change	Monnaie	Taux de change		
USD	dollar des États-Unis	1,2041	SIT	tolar slovène	239,50
JPY	yen japonais	140,76	SKK	couronne slovaque	38,930
DKK	couronne danoise	7,4640	TRY	lire turque	1,6245
GBP	livre sterling	0,67825	AUD	dollar australien	1,6222
SEK	couronne suédoise	9,6148	CAD	dollar canadien	1,4164
CHF	franc suisse	1,5428	HKD	dollar de Hong Kong	9,3348
ISK	couronne islandaise	71,98	NZD	dollar néo-zélandais	1,7351
NOK	couronne norvégienne	7,8075	SGD	dollar de Singapour	2,0425
BGN	lev bulgare	1,9559	KRW	won sud-coréen	1 256,48
CYP	livre chypriote	0,5737	ZAR	rand sud-africain	7,9603
CZK	couronne tchèque	29,446	CNY	yuan ren-min-bi chinois	9,7341
EEK	couronne estonienne	15,6466	HRK	kuna croate	7,3928
HUF	forint hongrois	248,23	IDR	rupiah indonésien	12 102,41
LTL	litas lituanien	3,4528	MYR	ringgit malais	4,547
LVL	lats letton	0,6965	PHP	peso philippin	65,744
MTL	lire maltaise	0,4293	RUB	rouble russe	34,3830
PLN	zloty polonais	3,9609	THB	baht thaïlandais	49,163
RON	leu roumain	3,6586			

(¹) Source: taux de change de référence publié par la Banque centrale européenne.

Taux de change de l'euro ⁽¹⁾**31 octobre 2005**

(2005/C 273/02)

1 euro =

Monnaie		Taux de change	Monnaie		Taux de change
USD	dollar des États-Unis	1,2023	SIT	tolar slovène	239,51
JPY	yen japonais	139,64	SKK	couronne slovaque	39,038
DKK	couronne danoise	7,4623	TRY	lire turque	1,6224
GBP	livre sterling	0,67665	AUD	dollar australien	1,6037
SEK	couronne suédoise	9,5360	CAD	dollar canadien	1,4161
CHF	franc suisse	1,5455	HKD	dollar de Hong Kong	9,3207
ISK	couronne islandaise	73,69	NZD	dollar néo-zélandais	1,7108
NOK	couronne norvégienne	7,8060	SGD	dollar de Singapour	2,0365
BGN	lev bulgare	1,9562	KRW	won sud-coréen	1 250,63
CYP	livre chypriote	0,5737	ZAR	rand sud-africain	8,0695
CZK	couronne tchèque	29,595	CNY	yuan ren-min-bi chinois	9,7200
EEK	couronne estonienne	15,6466	HRK	kuna croate	7,3800
HUF	forint hongrois	250,54	IDR	rupiah indonésien	12 161,26
LTL	litas lituanien	3,4528	MYR	ringgit malais	4,539
LVL	lats letton	0,6963	PHP	peso philippin	66,000
MTL	lire maltaise	0,4293	RUB	rouble russe	34,3200
PLN	zloty polonais	3,9791	THB	baht thaïlandais	49,038
RON	leu roumain	3,6512			

(¹) Source: taux de change de référence publié par la Banque centrale européenne.

Taux de change de l'euro ⁽¹⁾**1^{er} novembre 2005**

(2005/C 273/03)

1 euro =

Monnaie		Taux de change	Monnaie		Taux de change
USD	dollar des États-Unis	1,2008	SIT	tolar slovène	239,51
JPY	yen japonais	140,02	SKK	couronne slovaque	39,042
DKK	couronne danoise	7,4626	TRY	lire turque	1,6258
GBP	livre sterling	0,67900	AUD	dollar australien	1,6090
SEK	couronne suédoise	9,5780	CAD	dollar canadien	1,4201
CHF	franc suisse	1,5466	HKD	dollar de Hong Kong	9,3087
ISK	couronne islandaise	72,34	NZD	dollar néo-zélandais	1,7181
NOK	couronne norvégienne	7,7825	SGD	dollar de Singapour	2,0352
BGN	lev bulgare	1,9559	KRW	won sud-coréen	1 252,25
CYP	livre chypriote	0,5737	ZAR	rand sud-africain	7,9817
CZK	couronne tchèque	29,648	CNY	yuan ren-min-bi chinois	9,7097
EEK	couronne estonienne	15,6466	HRK	kuna croate	7,3788
HUF	forint hongrois	250,61	IDR	rupiah indonésien	12 139,00
LTL	litas lituanien	3,4528	MYR	ringgit malais	4,535
LVL	lats letton	0,6963	PHP	peso philippin	65,984
MTL	lire maltaise	0,4293	RUB	rouble russe	34,3270
PLN	zloty polonais	3,9745	THB	baht thaïlandais	48,975
RON	leu roumain	3,6643			

(¹) Source: taux de change de référence publié par la Banque centrale européenne.

Taux de change de l'euro ⁽¹⁾**2 novembre 2005**

(2005/C 273/04)

1 euro =

Monnaie		Taux de change	Monnaie		Taux de change
USD	dollar des États-Unis	1,1992	SIT	tolar slovène	239,50
JPY	yen japonais	140,26	SKK	couronne slovaque	39,000
DKK	couronne danoise	7,4635	TRY	lire turque	1,6177
GBP	livre sterling	0,67895	AUD	dollar australien	1,6192
SEK	couronne suédoise	9,5973	CAD	dollar canadien	1,4153
CHF	franc suisse	1,5422	HKD	dollar de Hong Kong	9,2971
ISK	couronne islandaise	71,67	NZD	dollar néo-zélandais	1,7329
NOK	couronne norvégienne	7,7850	SGD	dollar de Singapour	2,0348
BGN	lev bulgare	1,9559	KRW	won sud-coréen	1 246,69
CYP	livre chypriote	0,5737	ZAR	rand sud-africain	8,0067
CZK	couronne tchèque	29,551	CNY	yuan ren-min-bi chinois	9,6957
EEK	couronne estonienne	15,6466	HRK	kuna croate	7,3930
HUF	forint hongrois	250,39	IDR	rupiah indonésien	12 063,95
LTL	litas lituanien	3,4528	MYR	ringgit malais	4,528
LVL	lats letton	0,6965	PHP	peso philippin	65,620
MTL	lire maltaise	0,4293	RUB	rouble russe	34,3180
PLN	zloty polonais	3,9690	THB	baht thaïlandais	48,969
RON	leu roumain	3,6559			

(¹) Source: taux de change de référence publié par la Banque centrale européenne.

Notification préalable d'une opération de concentration**(Affaire COMP/M.3973 — CMA CGM/Delmas)**

(2005/C 273/05)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

1. Le 24 octobre 2005, la Commission a reçu notification d'un projet de concentration, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil⁽¹⁾, par lequel l'entreprise CMA CGM (France) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement du Conseil, le contrôle de l'ensemble de l'entreprise Delmas (France) par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— pour CMA CGM: services de transport maritime conteneurisé, services de transport Roll on — Roll off (Ro-Ro) et services de dockers;

— pour Delmas: services de transport maritime conteneurisé, services de transport Roll on — Roll off (Ro-Ro) et services de dockers.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que la transaction notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004.

4. La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans les dix jours suivant la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie [n° (32-2) 296 43 01 ou 296 72 44] ou par courrier, sous la référence COMP/M.3973 — CMA CGM/Delmas, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffes Fusions
J-70
BE-1049 Bruxelles

(1) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.

Publication des décisions des États membres de délivrer ou de retirer les licences d'exploitation, conformément à l'article 13, paragraphe 4, du règlement (CEE) n° 2407/92 du Conseil concernant les licences des transporteurs aériens ⁽¹⁾ ⁽²⁾

(2005/C 273/06)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

AUTRICHE

Licences d'exploitation révoquées

Catégorie B: Licences d'exploitation délivrées aux transporteurs répondant aux critères prévus par l'article 5, paragraphe 7, point a), du règlement (CEE) n° 2407/92

Nom du transporteur aérien	Adresse du transporteur aérien	Autorisé à effectuer le transport de	Décision en vigueur depuis
CITY-JET Luftfahrtgesellschaft m.b.H.	Rengasse 4 AT-1010 Wien	passagers, courrier, fret	16.9.2005

⁽¹⁾ JO L 240, 24.8.1992, p. 1.

⁽²⁾ Communiquées à la Commission européenne avant le 31.8.2005.

Publication des décisions des États membres de délivrer ou de retirer les licences d'exploitation, conformément à l'article 13, paragraphe 4, du règlement (CEE) n° 2407/92 du Conseil concernant les licences des transporteurs aériens ⁽¹⁾ ⁽²⁾

(2005/C 273/07)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

DANEMARK

Licences d'exploitation délivrées

Catégorie A: Licences d'exploitation délivrées aux transporteurs ne répondant pas aux critères prévus par l'article 5, paragraphe 7, point a), du règlement (CEE) n° 2407/92

Nom du transporteur aérien	Adresse du transporteur aérien	Autorisé à effectuer le transport de	Décision en vigueur depuis
Sterling Airlines A/S	Copenhagen Airport South DK-2791 Dragør	passagers, courrier, fret	13.9.2005

⁽¹⁾ JO L 240, 24.8.1992, p. 1.

⁽²⁾ Communiquées à la Commission européenne avant le 31.8.2005.

Publication des décisions des États membres de délivrer ou de retirer les licences d'exploitation, conformément à l'article 13, paragraphe 4, du règlement (CEE) n° 2407/92 du Conseil concernant les licences des transporteurs aériens ⁽¹⁾ ⁽²⁾

(2005/C 273/08)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

ESPAGNE

Licences d'exploitation délivrées

Catégorie B: Licences d'exploitation délivrées aux transporteurs répondant aux critères prévus par l'article 5, paragraphe 7, point a), du règlement (CEE) n° 2407/92

Nom du transporteur aérien	Adresse du transporteur aérien	Autorisé à effectuer le transport de	Décision en vigueur depuis
FLYLINK EXPRESS, S. A.	Pº de la Castellana, 40 bis ES-28046 Madrid	passagers, courrier, fret	31.8.2005

⁽¹⁾ JO L 240, 24.8.1992, p. 1.

⁽²⁾ Communiquées à la Commission européenne avant le 31.8.2005.

Publication des décisions des États membres de délivrer ou de retirer les licences d'exploitation, conformément à l'article 13, paragraphe 4, du règlement (CEE) n° 2407/92 du Conseil concernant les licences des transporteurs aériens ⁽¹⁾ ⁽²⁾

(2005/C 273/09)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

IRLANDE

Licences d'exploitation révoquées

Catégorie A: Licences d'exploitation délivrées aux transporteurs ne répondant pas aux critères prévus par l'article 5, paragraphe 7, point a), du règlement (CEE) n° 2407/92

Nom du transporteur aérien	Adresse du transporteur aérien	Autorisé à effectuer le transport de	Décision en vigueur depuis
Jetmagic Limited	World Service HQ North Esk Business Park Dunkettle Cork	passagers, courrier, fret	18.2.2004
SkyNet Airlines Limited	SkyNet House Shannon Business Park Co. Clare	passagers, courrier, fret	11.6.2004
EU-JetOps Limited (T/A EUjet)	Debis AirFinance House Shannon Co. Clare	passagers, courrier, fret	9.8.2005

⁽¹⁾ JO L 240, 24.8.1992, p. 1.

⁽²⁾ Communiquées à la Commission européenne avant le 31.8.2005.

Non-opposition à une concentration notifiée
(Affaire COMP/M.3984 — Bain Fund Group/FCI)

(2005/C 273/10)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 25 octobre 2005, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil. Le texte intégral de la décision est disponible seulement en anglais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il puisse contenir. Il sera disponible:

- dans la section «concurrence» du site Internet Europa (<http://europa.eu.int/comm/competition/mergers/cases/>). Ce site Internet propose plusieurs outils pour aider à localiser des décisions de concentrations individuelles, tel qu'un index par société, par numéro de cas, par date et par secteur d'activité,
 - en support électronique sur le site Internet EUR-Lex sous le numéro de document 32005M3984. EUR-Lex est l'accès en ligne au droit communautaire. (<http://europa.eu.int/eur-lex/lex>)
-